



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prime à l'achat d'un véhicule propre pour les primo-accédants.

Question écrite n° 15828

Texte de la question

M. Julien Borowczyk interroge M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur les problèmes rencontrés par les primo-accédants à l'achat d'un véhicule propre. Actuellement la prime à la conversion, qui de fait est conditionnée par la mise à la casse d'un vieux véhicule essence ou diesel, ne bénéficie pas aux acquéreurs d'un premier véhicule. La mise en place d'une prime pour l'acquisition d'un véhicule propre, qui a un taux d'émission de CO₂ inférieur ou égale à 20g/km, par les jeunes conducteurs, les inciterait à un tel achat. Les jeunes générations, étant sensibles aux questions environnementales, ces nouveaux conducteurs pourraient cumuler cette prime avec le bonus écologique déjà en place. Il souhaite connaître ses intentions sur l'éventualité de la mise en place de cette aide.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a mis en place deux dispositifs d'aide à l'acquisition d'un véhicule propre, qui s'adressent à tous les Français désirant changer de voiture : la prime à la conversion, qui est conditionnée par la mise au rebut d'un vieux véhicule polluant, et le bonus écologique. Le bonus écologique constitue une aide à l'achat ou à la location d'un véhicule très peu polluant. Pour être éligibles, les voitures et camionnettes doivent présenter des émissions de CO₂ inférieures ou égales à 20 g/km. Les primo-accédants à l'achat d'un véhicule, y compris les jeunes, peuvent bénéficier du bonus écologique. En 2019, le montant du bonus est maintenu : jusqu'à 6000 euros pour une voiture ou une camionnette électrique neuve, jusqu'à 900 euros pour un 2 ou 3 roues électrique neuf et jusqu'à 200 euros pour un vélo à assistance électrique neuf. Le bonus écologique est cumulable avec la prime à la conversion : l'achat d'un véhicule électrique neuf peut donner lieu à une aide allant jusqu'à 11 000 euros.

Données clés

Auteur : [M. Julien Borowczyk](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15828

Rubrique : Automobiles

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et solidaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 janvier 2019](#), page 274

Réponse publiée au JO le : [19 mars 2019](#), page 2637